

Remise du prix Droit et commerce 2016



Conseil constitutionnel, 26 janvier 2017

Droit et commerce a décerné son prix 2016 à Monsieur Jean-Brice Tap, maître de conférences à l'université Aix-Marseille pour sa thèse intitulée « La localisation des sociétés ». Cette récompense lui a été remise par le président de l'association, Monsieur Franck Denel, au cours d'une cérémonie officielle le 26 janvier dernier dans le Grand salon du Conseil constitutionnel.

C'est en 1986, à l'initiative et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Leloup, aujourd'hui directeur scientifique de la *Revue de jurisprudence commerciale* que le prix droit et commerce a été institué. C'est la troisième fois que l'association est reçue par le Conseil constitutionnel pour remettre cette distinction, délivrée tous les trois ans, et qui, selon les propos de son actuel président « constitue un événement très important dans la vie de notre association ». En effet, a-t-il ajouté, ce prix « concentre à lui seul ce qu'est l'association et sa vocation », soit :

- rapprocher les professionnels du droit des affaires, et les faire réfléchir aux mutations économiques ;
- promouvoir l'étude et la publication de travaux portant sur les liens juridiques nouveaux, nés de ces mutations ;
- contribuer à la formation des praticiens en attirant leur attention sur des ouvrages utiles.

Selon le règlement intérieur de l'association, le prix récompense en effet « un travail de recherches sur la nature et le développement de liens juridiques nouveaux... un travail qui doit être utile aux praticiens du droit des affaires et qui constitue le premier ouvrage de l'auteur ».

LE LAURÉAT 2016

Cette année, c'est Monsieur Jean-Brice Tap âgé d'une trentaine d'années qui a eu l'honneur de recevoir cette récompense grâce à sa thèse en droit privé qui porte sur la localisation des sociétés. Soutenu en septembre 2015 à la faculté de droit et science-politique d'Aix-Marseille, sous la direction de la professeur Marie-Ève Pancrazi, son travail avait reçu à l'époque la mention très honorable et les félicitations du jury. À travers la personne de Monsieur Tap, le prix distingue la faculté de droit d'Aix-Marseille et plus particulièrement le centre de droit économique, créé par le professeur Jacques Mestre.

Monsieur Franck Denel a souligné lors de cette soirée qu'il s'agit d'une thèse « remarquable par la qualité de son étude, son style maîtrisé, sa présentation formelle qui rend la lecture agréable... »



Franck Denel et Jean-Brice Tap

Sur le fond, il a salué un ouvrage qui renouvelle totalement la réflexion sur un sujet pourtant classique. Dans son introduction, Monsieur Tap explique la nécessité de porter un regard nouveau sur la localisation : « Le XX^e siècle s'est traduit pour les opérateurs économiques par un fort mouvement d'internationalisation qui les a aspirés dans une compétition sans frontières et les a conduits à s'implanter sur le globe au gré de leurs intérêts... les sociétés ne peuvent plus désormais faire l'économie d'une réflexion sur l'étranger, le déplacement par-delà les frontières n'étant plus le seul apanage des sociétés multinationales ». Il use alors d'une image très parlante pour évoquer cette internationalisation en évoquant un glissement du marché « comme milieu » vers « un marché des milieux ».

Dans une première partie, le lauréat a étudié les processus opérationnels qui amènent les opérateurs économiques à fixer leur localisation et à étudier les conditions juridiques de celle-ci. En effet, si le droit permet aux acteurs économiques de choisir librement la localisation d'une personne morale lors de la création de cette dernière, cette liberté est ensuite encadrée et tempérée par des règles afin de protéger les actionnaires et salariés. Le jury a reconnu dans ce premier chapitre, une véritable réflexion autour du concept de décision, figure juridique très particulière.

Les membres du jury :

- Hugo Barbier, agrégé des Facultés de droit, professeur à l'université Aix-Marseille ;
- Michel Menjuoc, faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille ;
- Olivier Debat, université Toulouse 1 Capitole ;
- Julia Heinrich, université de Bourgogne ;
- Jacques Mestre, université Aix-Marseille.

L'auteur a examiné ensuite tous les aspects pathologiques de la localisation, ce qui l'a amené à une deuxième partie intitulée « La localisation des sociétés un défi contemporain pour le droit ». Dans celle-ci, Jean-Brice Tap démontre que la liberté évoquée en première partie devrait, au risque de porter gravement atteinte à l'ordre public, être contrôlée et par-là même limitée. C'est cela qui est nouveau, a reconnu le président de l'association. Ici : « La quête d'un équilibre entre la place de la volonté et le respect de l'impérativité irrigue alors l'action du droit sur la localisation des sociétés ».

De la liberté à la responsabilité, le raisonnement de Monsieur Tap est dans cet ouvrage progressif, cohérent et servi par une remarquable culture juridique. Érudite et ambitieuse, cet ouvrage reste pourtant très accessible, ce que le jury a fortement apprécié.

Maria-Angélica Bailly
2017-2575